

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 juillet 2020



Covid19 : vers la reprise d'une activité physique adaptée pour les patients sévèrement atteints

Pour toutes les personnes malades, il y aura un avant et un après Covid19.

Atteints par des formes graves du coronavirus, les malades sévères sont souvent passés par la réanimation et les soins intensifs. Fonte musculaire, perte de poids importante, difficultés respiratoires, les personnes atteintes par la Covid19 ont encore un long combat à mener. Le retour immédiat à la maison après la réanimation est extrêmement rare. Les malades bénéficient en milieu hospitalier d'une rééducation médicale pluridisciplinaire pendant plusieurs semaines. Après cela, ils n'ont plus rien.



C'est pourquoi Allianz France prend le relais et offre à ses assurés santé ayant été hospitalisés en soins intensifs ou en réanimation, son dispositif 'Sport sur ordonnance'. Au même titre que les malades souffrant d'affection de longue durée (ALD), ils pourront en bénéficier gratuitement pendant deux ans.

Post Covid19 : Redevenir Acteur de sa santé

L'enjeu pour les patients Covid19 et les personnes atteintes d'affections de longue durée (ALD) est de reprendre (ou d'entamer) une activité physique adaptée, progressive et régulière, induisant des changements d'habitudes durables afin que leurs symptômes résiduels s'atténuent mais aussi qu'ils prennent plaisir à cette activité sportive qu'ils poursuivront naturellement après l'accompagnement proposé.

Déjà scientifiquement prouvé pour son efficacité pour les patients ALD atteints d'un cancer, d'une maladie respiratoire ou de troubles métaboliques, l'activité physique adaptée trouve naturellement sa place dans la guérison des patients de la Covid19.

Quelques chiffres

- 100 000 hospitalisations liées à la Covid19 en France.
- 11 millions de personnes en affection de longue durée (ALD) sur un total de 20 millions de malades chroniques.
- Une activité physique adaptée permet la réduction de 50% du taux de récurrence du cancer du sein ou du cancer de la prostate.
- Dans le cas d'un diabète de type 2, l'activité physique permet de diminuer par deux la prescription de médicaments.

Les patients Covid19 et ALD éligibles au Sport sur Ordonnance

A partir du 1er juillet 2020, Allianz France prend en charge le dispositif 'Sport sur ordonnance' (dont les garanties sont assurées par son partenaire La Mutuelle des Sportifs) pour ses adhérents souffrant d'affection de longue durée mais également pour les patients Covid19 ayant été hospitalisés en soins intensifs ou en réanimation.

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé gratuit pour aider les patients à être le plus autonome possible, rapidement, par le biais d'activités physiques adaptées.

Le Sport sur Ordonnance, comment ça marche ?

Reconnue comme thérapeutique non médicamenteuse depuis 2011, l'activité physique peut être prescrite depuis la loi Santé de 2016. Cela signifie qu'une activité physique ou sportive peut être prescrite par un médecin traitant pour les patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD). Dans le cadre des maladies chroniques, il est essentiel de proposer un parcours de santé qui prenne ensuite le relais sur la réadaptation.

Le Sport sur Ordonnance entre en jeu lorsque la maladie est déclarée et l'accompagnement comporte 5 étapes :

- 1-** Le dispositif 'Sport sur Ordonnance' propose pour débiter un entretien téléphonique permettant de comprendre l'état de santé de l'adhérent, son environnement et ses attentes. Le bilan est adressé au patient qui le présente à son médecin traitant.
- 2-** Le médecin traitant prescrit alors à son patient une activité physique adaptée à sa santé et un encadrement qui peut être non médicalisé.
- 3-** Un professionnel en APA (activité physique adaptée) réalise un bilan de condition physique afin d'évaluer les capacités de la personne, ses freins et ses axes de progression.
- 4-** Un programme est développé pour accompagner chaque patient selon son environnement, ses préférences d'activités, ses attentes mais aussi l'évolution de la maladie et les recommandations médicales. L'activité physique est accompagnée par des professionnels de santé, des APA, des éducateurs sportifs et/ou des animateurs sportifs.
- 5-** Le patient se verra proposer une pratique adaptée à ses capacités au sein d'une des structures du réseau de la Mutuelle des Sportifs : centres d'expertises pour les patients relevant d'exigences médicales élevées, centres APA, clubs Sport-Santé fédéraux ou clubs Sport-Bien Etre fédéraux. Il bénéficiera de 500 € pour financer l'inscription dans la structure.

L'aspect évolutif du Sport Sur Ordonnance et du Sport-Santé

La pratique d'activité physique a longtemps été bannie du quotidien des personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques pour éviter notamment les risques potentiels d'aggravation de leur maladie. Or, le bénéfice de l'activité physique adaptée et modérée sur la santé est largement démontré par de nombreuses études depuis plus de vingt ans.

Aujourd'hui 450 centres APA sont référencés et une dizaine de fédérations sportives se sont déjà engagées dans le dispositif 'Sport sur Ordonnance' de la Mutuelle des Sportifs et ont la capacité d'accueillir des patients de manière adaptée. Athlétisme, aviron, basket, boxe, handisports, karaté, lutte, natation, volley, etc. proposent un accueil personnalisé dans 1 600 clubs labellisés Sport-Santé.

Le dispositif 'Sport sur Ordonnance' permet un retour à une activité physique puis potentiellement sportive, ainsi que le développement des ressources physiques, mais aussi sociales et psychologiques. En effet, les blessures psychiques liées à la Covid19 sont, elles aussi, difficiles à cicatrifier car un séjour en réanimation peut laisser des souvenirs traumatiques. L'activité physique permet de renouer un contact de groupe, de se re-sociabiliser après un événement traumatisant comme l'a été la crise sanitaire de la Covid19, de retrouver confiance

en soi, une relation aux autres, d'être plus autonome aussi. Trouver 'son sport' peut ainsi devenir un facteur puissant de retour à la vie normale.

Un engagement fort d'Allianz dans le sport

Pendant la récente période de confinement, les sportifs de la #TeamAllianz d'Allianz France ont été très actifs sur les réseaux sociaux pour motiver et convaincre le grand public de maintenir une activité physique régulière avec des recommandations et des conseils simples à mettre en pratique. La promotion de l'activité physique est, en effet, devenue ces dernières années un véritable enjeu de santé publique, d'autant plus dans un contexte de sédentarisation de la société.

L'engagement d'Allianz dans le sport revêt également une dimension solidaire puisque chaque année, depuis 4 ans, Allianz organise l'Allianz World Run. Pendant 90 jours, tous les collaborateurs de tous les pays du groupe sont invités à courir au profit de l'association SOS Villages Enfants. Allianz organise également depuis 2015 le programme Restart pour encourager et donner une seconde chance à de jeunes espoirs dans différents sports.

Allianz s'engage depuis plus de 20 ans dans les grands événements sportifs au niveau national et international et assure 2,8 millions de licenciés et un grand nombre de fédérations sportives, de comités départementaux et régionaux, de clubs sportifs amateurs et professionnels ainsi que de ligues de football. En outre, Allianz est partenaire et namer de 8 stades dans le monde, dont l'Allianz Riviera, à Nice.

Allianz est également partenaire international du Comité international olympique et des Jeux paralympiques de 2021 à 2028 et était déjà partenaire du Comité International Paralympique depuis 2006. Depuis début 2019, Allianz France est très engagée aux côtés du comité d'organisation de Paris 2024 : au-delà de l'aspect assurantiel, la compagnie s'est engagée aux côtés du CIO et de Paris 2024 dans une démarche de co-crédation et partage des engagements communs notamment en termes de RSE pour contribuer à l'accélération de la transition écologique dans le sport et les territoires.

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a, par ailleurs, décerné, l'an passé à Allianz France le Trophée de l'entreprise la plus sportive de France dans la catégorie des entreprises de plus de 250 salariés.

Le Sport-Santé est une des dimensions du programme « Héritage » de Paris 2024 et une des priorités du CNOSF pour l'après JO.

Ainsi, ce nouvel engagement d'Allianz France dans le Sport-Santé et le Sport sur Ordonnance s'inscrit dans la droite ligne de la volonté d'Allianz, partenaire des Jeux Olympiques de Paris 2024, de s'engager au plus près du monde du sport et de ses valeurs.

Contacts Presse Allianz France

Christophe Chevalier 01 58 85 82 33
Marie-Françoise Hulin 01 58 85 16 57

christophe.chevalier_2@allianz.fr
marie-francoise.hulin@allianz.fr

À propos d'Allianz

Allianz, acteur mondial et leader européen de l'assurance, propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec près de 147 000 salariés dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de plus de 100 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses 9 000 collaborateurs en France. Près de 7 000

intermédiaires commerciaux, agents, conseillers, courtiers, partenaires conseillent et accompagnent 5,5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

www.allianz.fr

A propos de la Mutuelle des Sportifs

La Mutuelle Des Sportifs a depuis 95 ans pour vocation originale et exclusive la prévoyance de tous ceux qui pratiquent et organisent des activités sportives, culturelles ou de loisirs. Forte de plus de 5 millions de licenciés, membres de grandes Fédérations Olympiques et Affinitaires, elle complète par son savoir-faire technique les garanties assurantielles existantes. Elle s'inscrit aujourd'hui dans une démarche très volontariste de promotion du sport notamment en prévention tertiaire.

www.mutuelle-des-sportifs.com

Notes aux éditeurs

La présente information, donnée à titre indicatif, est un communiqué de presse diffusé exclusivement à l'attention des journalistes et professionnels de la presse et des médias et ne saurait constituer une publicité, ni une offre commerciale ou une incitation à investir. Pour plus de détails et d'informations, se reporter aux conditions générales Allianz France.